



# Les principaux changements de l'année scolaire 2020-2021

Alors que la semaine des relâches vient de se terminer et que les 1'300 élèves du Cercle scolaire du Val-de-Travers ont repris le chemin de l'école pour poursuivre ce second semestre, l'organisation de l'année scolaire prochaine a déjà présenté ses défis qui occasionneront quelques changements et nouveautés.

Depuis le mois d'août dernier, cinq classes de notre cercle scolaire ont eu l'occasion de pratiquer le concept d'enseignement précoce de l'allemand par immersion (PRIMA). Cette première année de mise en œuvre a confirmé les défis du programme, dont le principal se situe au niveau des ressources humaines. Même si les filières de Môtiers-Boveresse, de Travers-Noiraigue et de La Côte-aux-Fées ont pu être maintenues et présentent de fort réjouissants signes de pérennité sur le long terme, celle de Fleurier a malheureusement dû s'interrompre, par manque d'enseignants disposant d'un très bon niveau en allemand oral et écrit (idéalement C1). Les autorités scolaires regrettent cette décision qui a été difficile à prendre, mais souhaitent infiniment remercier les enseignantes de cette classe qui se sont pleinement investies pour une issue

espérée plus favorable.

Pour garantir la pérennité du programme PRIMA à Travers et Noiraigue, pour une amélioration des conditions et de la qualité de l'enseignement sur le long terme, mais aussi pour limiter la scolarisation d'élèves hors domicile, la direction a procédé à une réorganisation du cursus scolaire des enfants. En effet, les élèves de ces deux villages suivront désormais leur scolarité à Noiraigue pour les deux premières années (1H et 2H), puis se rendront tous à Travers pour les deux années suivantes (3H et 4H). Aucun changement pour les 5<sup>e</sup> et les 6<sup>e</sup> années, puisque ce n'est qu'à partir de l'année scolaire 2021-22 que les 5<sup>e</sup> de Noiraigue se rendront eux aussi à Travers pour y rester jusqu'en fin de 6<sup>e</sup>. La présence d'un parascolaire dans le collège de Noiraigue et la planification des transports scolaires – et donc parascolaires – entre ces deux villages devraient offrir aux familles les solutions de garde dont elles auront besoin.

En ce qui concerne les 7<sup>e</sup> de ces mêmes deux villages, ceux-ci prendront dès la rentrée d'août le train pour Fleurier, où ils termineront donc leur scolarité obligatoire.



Au Vallon – Fête de tir aux Bayards en 1899 (5/24)

© MRVT.



## Echo des autorités EN BREF

### Modification du plan d'aménagement local de Fleurier

Un plan spécial avait été mis en place à Fleurier pour permettre l'évolution du magasin Manor dans des proportions qui dépassaient les limites autorisées par la zone de l'avenue de la Gare.

Ces développements n'ont jamais été réalisés et aujourd'hui un projet de rénovation du bâtiment est bloqué par ces règles qui avaient été introduites pour répondre aux besoins du magasin Manor de l'époque.

Pour permettre la rénovation de cet important immeuble, un processus est lancé pour abroger ces règles spécifiques et ainsi revenir au règlement standard qui s'applique à tous les immeubles voisins.

La séance publique d'information du 10 février dernier a été la première étape du processus démocratique ; maintenant, c'est au tour du Conseil général de se prononcer sur cette abrogation le 16 mars prochain.

### Le samedi des bibliothèques – 14 mars 2020 – « Même pas peur »

Pour la deuxième fois, les bibliothèques du canton s'associent pour organiser le « Samedi des Bibliothèques neuchâteloises » en partenariat avec les cantons de Vaud, de Fribourg, du Valais et du Jura, qui rejoint l'événement cette année. Autour du thème « Même pas peur », nous vous invitons à vivre autrement les bibliothèques de votre région. À l'image des institutions participantes, la palette d'activités est riche en promesses de frissons et de découvertes. Lectures qui font peur, « escape games », enquêtes, ateliers angoissants, animaux étranges et défis en tous genres, la journée promet d'être mouvementée. Dans les villes et les campagnes, de Lignières au Locle, venez frémir dans vos bibliothèques !

La bibliothèque du Pasquier, à Fleurier, participe à l'événement et vous propose, entre 9 h et 12 h, le programme suivant :

- Atelier dessin « Même pas peur »
- Chasse au trésor
- Contes (durée 20min) à 9 h 30, 10 h 30 et 11 h 30.

De son côté, le Bibliobus neuchâtelois vous propose de résoudre des énigmes aux Mines d'asphalte de Travers. Rendez-vous à 9 h 30 dans les profondeurs des Mines pour savoir qui a tué M. Macadam ! Un « escape game » avec frissons garantis. (Durée env. 1 h 30 – dès 10 ans, gratuit, sur inscription au 032 886 51 50).

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Ordre du jour de la séance du Conseil général du 16 mars

La prochaine séance du Conseil général de Val-de-Travers se tiendra le

**Lundi 16 mars 2020, à 20h, à la salle du Conseil général (Hôtel de Ville), à Couvet** avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbaux des séances des 25 novembre et 16 décembre 2019
4. Nomination d'un 2<sup>e</sup> vice-président au Bureau du Conseil général suite à la démission de Mme Lydie Sivignon
5. Modification partielle du plan d'aménagement local de Fleurier

6. Crédit de 106'000 francs pour le système d'alarme et de télégestion des installations d'eau potable d'Emer-de-Vattel à Couvet et du puits de Boveresse

7. Crédit de 790'000 francs pour la rénovation de l'auberge de la Robella

8. Communications du Conseil communal

9. Interpellations et questions

L'ordre du jour ainsi que les rapports sont disponibles sur notre site Internet [www.val-de-travers.ch](http://www.val-de-travers.ch). Venez nombreux : les séances sont publiques !

### Nouvelles bibliothécaires et nouveaux horaires pour la bibliothèque du Pasquier à Fleurier

Suite au départ de notre précédente bibliothécaire qui a choisi de réorienter sa carrière professionnelle, les horaires de la bibliothèque publique de Fleurier ont été réaménagés pour permettre la collaboration d'une nouvelle équipe composée de

deux collaboratrices. Dès sa réouverture après les relâches, les horaires se présenteront donc ainsi :

- Lundi : de 16 h 15 à 18 h 45
- Mardi : de 17 h 15 à 19 h 30
- Jeudi : de 15 h 45 à 18 h 45

## ANNONCES

### À la recherche d'un emploi ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et [www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi](http://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi)

